



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement des ambroisies à feuille d'armoise

Question écrite n° 42025

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement des ambroisies à feuille d'armoise, particulièrement invasives et dont le pollen est allergisant. Les cartographies réalisées en avril 2020 par l'Observatoire des ambroisies indiquent que cette plante est particulièrement présente dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et qu'elle prolifère sur le territoire national d'année en année. Une étude menée par le même institut montre que si l'ambrosie devait envahir l'ensemble du territoire, alors 5,3 millions de personnes développeraient des pathologies liées à la dissémination de son pollen avec en conséquence un fort coût sanitaire associé aux soins des personnes touchées. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour lutter contre cette menace sanitaire et sensibiliser les propriétaires fonciers à la lutte contre ces plantes.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42025

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7650

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)